

# CONSEIL MUNICIPAL DE PASSY

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2010

## **1 - Motion du conseil municipal de Passy - dossier de candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2018 - Annecy 2018**

L'objet de ce conseil municipal consiste en une présentation au vote d'une motion portant sur les conditions non négociables d'une participation de la commune de Passy à la candidature d'Annecy pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018. La discussion a déjà été amorcée au dernier conseil municipal (sur demande du groupe MVEP, voir précédent compte-rendu).

Monsieur le Maire propose de laisser la parole aux deux groupes de l'opposition, celui de Monsieur Alain Roger et celui de Monsieur Michel Duby, afin que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet avant le vote à l'issue du conseil municipal.

L'intervention des élus du groupe d'Alain Roger porte plus particulièrement sur les amendements à la version proposée lors du conseil municipal du 30 septembre 2010, notamment la demande de gestion intercommunale de l'équipement, ainsi que le financement de la construction et de la reconversion. Le groupe veut proposer quelques corrections au texte proposé.

L'intervention des élus du groupe de Michel Duby est plus axée sur la protection de la plaine du Mont-Blanc, qui devrait être préservée dans son intégralité. Il est demandé également d'envisager cet équipement dans le cadre de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que la version de la motion proposée au vote a été adressée aux deux groupes de l'opposition une semaine plus tôt, après débat au sein de la majorité, et qu'il n'a reçu une nouvelle demande de correction que le matin même. Concernant la participation intercommunale au projet, Monsieur le Maire indique qu'elle va de soi, mais qu'à ce stade de la discussion il ne peut pas s'engager au nom des autres maires sachant que la communauté de communes n'est pas créée. Il indique par ailleurs que, conformément à ce que la majorité avait proposé lors du dernier conseil municipal, une somme plafond de participation de la commune de Passy serait portée à l'ordre du jour du conseil municipal de fin octobre pour que les choses soient claires sur ce point.

La motion présentée par le groupe majoritaire est donc proposée au vote dans les termes suivants :

*Fin juin, le Comité International Olympique a demandé que le dossier de candidature de la ville d'Annecy pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018 soit revu.*

*Cette révision, dans l'urgence, du dossier de candidature impliquait le transfert de certains équipements sur la haute vallée de l'Arve, principalement sur les communes de Chamonix et des Houches: épreuves, équipements sportifs, accueil des athlètes, etc.*

Après étude par le comité de candidature et les communes concernées de différents scénarios techniques pour l'implantation de tous ces équipements prévus initialement sur d'autres lieux, il restait à trouver un endroit en haute vallée de l'Arve pour implanter une patinoire de 6000 places, destinée au hockey féminin.

Monsieur le Maire de Passy a proposé un site sur notre commune.

A ce titre, le Conseil Municipal tient à rappeler les principes qui guident son action et les conditions dans lesquelles la Ville de Passy peut s'associer à ce projet.

1- La qualité de l'environnement et des sites de la vallée doivent être prioritaires, tant en ce qui concerne les équipements sportifs que pour les infrastructures urbaines :

- Nos espaces naturels et agricoles sont notre richesse, notre responsabilité est de les préserver ;
- Les éventuels équipements collectifs nécessaires doivent donc s'insérer dans les programmes déjà existants ou prévus dans l'urbanisation future de notre commune.

2- La commune de Passy ne peut admettre d'infrastructures nouvelles dont l'héritage ne serait pas pleinement compatible avec son projet de territoire

- Cette patinoire devra être reconvertie en centre aquatique thermo-ludique.
- Cet équipement pourra être proposé en gestion intercommunale, mis sous la compétence de la future communauté de communes qui devrait voir le jour d'ici 2013

3 - La « valeur ajoutée » de cette candidature pour la vallée de l'Arve et ses habitants doit être évidente pour chaque élément du dossier :

- Accélération dans la mise en œuvre des transports collectifs (le transport ferroviaire notamment)
- Mise en place de pistes cyclables et de cheminements piétonniers sécurisés pour accéder à cet équipement, avec un nouveau franchissement de l'Arve pour relier la gare du Fayet et une connexion avec la future voie verte.
- Achèvement garanti des modifications de tracé de la route départementale RD 39, avec la réalisation des ronds-points de l'aérodrome et de la jonction RD 39/RD 199

4- Un plan de financement à la mesure de la capacité budgétaire et fiscal de notre commune :

La commune de Passy n'a pas les ressources financières suffisantes pour s'engager pleinement dans le financement de cet équipement. Il conviendra donc de définir d'ici à la fin octobre 2010, une somme plafond correspondant à la participation totale de la commune de Passy au financement du projet

*La candidature aux Jeux Olympiques d'Hiver de 2018 se doit donc d'être pour la vallée un facteur d'accélération des politiques publiques mises en œuvre, notamment en matière de transports, de logements et d'équipements publics et elle doit également et clairement répondre aux exigences du territoire et de ses habitants.*

#### Le conseil municipal

- confirme les principes généraux énumérés ci-dessus ;
- mandate Monsieur le Maire, accompagné d'un groupe de pilotage, à poursuivre la définition de l'implantation de cet équipement et initier toutes démarches utiles afin de mener une concertation auprès de l'ensemble des acteurs concernés dans la vallée et de la population de Passy.

Suite à la demande d'un élu, et l'accord de plus d'un tiers des membres présents, il est procédé au vote de cette motion à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Vote à bulletin secret

Pour	:	17
Contre	:	13
Nombre de bulletins blancs et nuls	:	3

A l'issue du conseil municipal, Monsieur le Maire remet l'écharpe tricolore à Monsieur Philippe Beghein, 9<sup>ème</sup> adjoint, désigné lors de la séance du conseil municipal en date du jeudi 30 septembre 2010.